



DIRECTION GENERALE DE L'ALIMENTATION
Organisation nationale de la protection des végétaux

PREFET DE LA REGION OCCITANIE
DRAAF - Service régional de l'alimentation
697 avenue Etienne Mehul, CA Croix d'argent, CS 90077 34000 MONTPELLIER

Document à remplir et à
retourner au
DRAAF/SRAL
avant le 30 avril

DECLARATION ANNUELLE D'ACTIVITE 2024 (ACTIVITE DE L'ANNEE 2023) Opérateurs professionnels mettant en circulation des matériaux d'emballage en bois ou du bois concernés par le marquage NIMP 15

Nom établissement :
 Identifiant INUPP :
 SIRET :
 Adresse du site :
 Nom, prénom et fonction dans l'entreprise du responsable technique NIMP 15 :
 Nom et prénom du directeur de l'établissement :
 Fait à, le / / 20.....
 Signature du directeur de l'établissement
(précédée de la mention "lu et approuvé")

Après lecture de ce document, je certifie que :

Mon établissement n'est pas concerné par la fabrication, la réparation, le traitement ou l'apposition de la marque NIMP 15 sur les matériaux d'emballage en bois listés ci-dessous.

L'activité de mon établissement consiste au moins en partie à la fabrication, la réparation, le traitement ou l'apposition de la marque NIMP 15 sur les matériaux d'emballage en bois listés ci-dessous. Je remplis cette déclaration selon la campagne à venir et m'engage à respecter toutes les dispositions réglementaires liées à cette activité.

Mon établissement appose une marque NIMP 15 par SIRET; si je dispose de plusieurs sites, un formulaire est renseigné par site.

Cochez les cases correspondantes à votre activité, sauf cases grisées

Matériaux d'emballages en bois ou bois concernés par le marquage NIMP 15		Activité								Destinataires			Notice explicative	
Code ligne	Familles de marchandises soumises à marquage NIMP 15	Fabrication d'emballages	Volume fabriqué et marqué NIMP 15	Réparation	Volume réparé et marqué NIMP 15	Négoce	Volume	Traitement à la chaleur HT	Volume traité conforme à la NIMP 15	Nombre de fours, étuves ou séchoirs utilisés pour traiter HT	Exportateurs	Utilisateurs finals	Professionnels de l'emballage	Destinataires Clients des opérateurs, correspondant à une ou plusieurs des 3 catégories. Donnée importante pour la traçabilité, notamment en cas de foyer.
A - Matériaux d'emballage en bois														
Classes de volume														
A-01	Palettes	O/N	1 à 7	O/N	1 à 7	O/N	1 à 7	O/N	1 à 7	Nombre	O/N	O/N	O/N	1. 1 à 10 unités
A-02	Caisses	O/N	1 à 7	O/N	1 à 7	O/N	1 à 7	O/N	1 à 7		O/N	O/N	O/N	2. 10 à 100 unités
A-03	Boîtes d'emballage pour produits fragiles ou à forte valeur ajoutée	O/N	1 à 7	O/N	1 à 7	O/N	1 à 7	O/N	1 à 7		O/N	O/N	O/N	3. 100 à 1000 unités
A-04	Tambours, caisses ou bobines d'enroulement de câbles	O/N	1 à 7	O/N	1 à 7	O/N	1 à 7	O/N	1 à 7		O/N	O/N	O/N	4. 1000 à 10 000 unités
A-05	Bois de calage	O/N	1 à 7	O/N	1 à 7	O/N	1 à 7	O/N	1 à 7		O/N	O/N	O/N	5. 10 000 à 100 000 unités
A-06	Plateaux de chargement	O/N	1 à 7	O/N	1 à 7	O/N	1 à 7	O/N	1 à 7		O/N	O/N	O/N	6. 100 000 à 1 million d'unités
A-10	Autres emballages comportant du bois	O/N	1 à 7	O/N	1 à 7	O/N	1 à 7	O/N	1 à 7		O/N	O/N	O/N	7. plus de 1 million d'unités
B - Bois														
B-01	Sciages de résineux (bois de climat tempéré)							O/N	1 à 7	Nombre	O/N	O/N	O/N	1. 1 à 10 m3
B-02	Sciages de feuillus (bois de climat tempéré)							O/N	1 à 7		O/N	O/N	O/N	2. 10 à 100 m3
B-03	Sciages de bois tropicaux							O/N	1 à 7		O/N	O/N	O/N	3. 100 à 1000 m3
B-04	Morceaux de bois massifs non traités servant à la réparation d'emballages							O/N	1 à 7		O/N	O/N	O/N	4. 1000 à 10 000 m3
B-99	Autres types de bois							O/N	1 à 7		O/N	O/N	O/N	5. 10 000 à 100 000 m3
														6. 100 000 à 1 million de m3
														7. plus de 1 million de m3



DIRECTION GENERALE DE L'ALIMENTATION
Organisation nationale de la protection des végétaux

PREFET DE LA REGION OCCITANIE
DRAAF - Service régional de l'alimentation
Rue d'Almería, Saint Charles International, BP 75103 66031 PERPIGNAN Cedex

Document à remplir et à
retourner au
DRAAF/SRAL
avant le 30 avril

DECLARATION ANNUELLE D'ACTIVITE 2024 (ACTIVITE DE L'ANNEE 2023) Opérateurs professionnels mettant en circulation des matériaux d'emballage en bois ou du bois concernés par le marquage NIMP 15

Nom établissement :

Identifiant INUPP :

SIRET :

Adresse du site :

Nom, prénom et fonction dans l'entreprise du responsable technique NIMP 15 :

Nom et prénom du directeur de l'établissement :

Fait à, le / / 20.....

Signature du directeur de l'établissement
(précédée de la mention "lu et approuvé")

Après lecture de ce document, je certifie que :

- Mon établissement n'est pas concerné par la fabrication, la réparation, le traitement ou l'apposition de la marque NIMP 15 sur les matériaux d'emballage en bois listés ci-dessous.
- L'activité de mon établissement consiste au moins en partie à la fabrication, la réparation, le traitement ou l'apposition de la marque NIMP 15 sur les matériaux d'emballage en bois listés ci-dessous. Je remplis cette déclaration selon la campagne à venir et m'engage à respecter toutes les dispositions réglementaires liées à cette activité.
- Mon établissement appose une marque NIMP 15 par SIRET; si je dispose de plusieurs sites, un formulaire est renseigné par site.

Cochez les cases correspondantes à votre activité, sauf cases grisées

Matériaux d'emballages en bois ou bois concernés par le marquage NIMP 15		Activité								Destinataires			Notice explicative	
Code ligne	Familles de marchandises soumises à marquage NIMP 15	Fabrication d'emballages	Volume fabriqué et marqué NIMP 15	Réparation	Volume réparé et marqué NIMP 15	Négoce	Volume	Traitement à la chaleur HT	Volume traité conforme à la NIMP 15	Nombre de fours, étuves ou séchoirs utilisés pour traiter HT	Exportateurs	Utilisateurs finals	Professionnels de l'emballage	Destinataires Clients des opérateurs, correspondant à une ou plusieurs des 3 catégories. Donnée importante pour la traçabilité, notamment en cas de foyer.
A - Matériaux d'emballage en bois														
Classes de volume														
A-01	Palettes	O/N	1 à 7	O/N	1 à 7	O/N	1 à 7	O/N	1 à 7	Nombre	O/N	O/N	O/N	1. 1 à 10 unités 2. 10 à 100 unités 3. 100 à 1000 unités 4. 1000 à 10 000 unités 5. 10 000 à 100 000 unités 6. 100 000 à 1 million d'unités 7. plus de 1 million d'unités
A-02	Caisses	O/N	1 à 7	O/N	1 à 7	O/N	1 à 7	O/N	1 à 7		O/N	O/N	O/N	
A-03	Boîtes d'emballage pour produits fragiles ou à forte valeur ajoutée	O/N	1 à 7	O/N	1 à 7	O/N	1 à 7	O/N	1 à 7		O/N	O/N	O/N	
A-04	Tambours, caisses ou bobines d'enroulement de câbles	O/N	1 à 7	O/N	1 à 7	O/N	1 à 7	O/N	1 à 7		O/N	O/N	O/N	
A-05	Bois de calage	O/N	1 à 7	O/N	1 à 7	O/N	1 à 7	O/N	1 à 7		O/N	O/N	O/N	
A-06	Plateaux de chargement	O/N	1 à 7	O/N	1 à 7	O/N	1 à 7	O/N	1 à 7		O/N	O/N	O/N	
A-10	Autres emballages comportant du bois	O/N	1 à 7	O/N	1 à 7	O/N	1 à 7	O/N	1 à 7		O/N	O/N	O/N	
B - Bois														
B-01	Sciages de résineux (bois de climat tempéré)							O/N	1 à 7	Nombre	O/N	O/N	O/N	1. 1 à 10 m3 2. 10 à 100 m3 3. 100 à 1000 m3 4. 1000 à 10 000 m3 5. 10 000 à 100 000 m3 6. 100 000 à 1 million de m3 7. plus de 1 million de m3
B-02	Sciages de feuillus (bois de climat tempéré)							O/N	1 à 7		O/N	O/N	O/N	
B-03	Sciages de bois tropicaux							O/N	1 à 7		O/N	O/N	O/N	
B-04	Morceaux de bois massif non traités servant à la réparation d'emballages							O/N	1 à 7		O/N	O/N	O/N	
B-99	Autres types de bois							O/N	1 à 7		O/N	O/N	O/N	



DIRECTION GENERALE DE L'ALIMENTATION
Organisation nationale de la protection des végétaux

PREFET DE LA REGION OCCITANIE
DRAAF - Service régional de l'alimentation

Bât.E, cité administrative, boulevard Armand Duportal 31000 TOULOUSE Cedex

Document à remplir et à retourner au DRAAF/SRAL avant le 30 avril

DECLARATION ANNUELLE D'ACTIVITE 2024 (ACTIVITE DE L'ANNEE 2023) Opérateurs professionnels mettant en circulation des matériaux d'emballage en bois ou du bois concernés par le marquage NIMP 15

Nom établissement :

Identifiant INUPP :

SIRET :

Adresse du site :

Nom, prénom et fonction dans l'entreprise du responsable technique NIMP 15 :

Nom et prénom du directeur de l'établissement :

Fait à, le / / 20.....

Signature du directeur de l'établissement
(précédée de la mention "lu et approuvé")

Après lecture de ce document, je certifie que :

- Mon établissement n'est pas concerné par la fabrication, la réparation, le traitement ou l'apposition de la marque NIMP 15 sur les matériaux d'emballage en bois listés ci-dessous.
- L'activité de mon établissement consiste au moins en partie à la fabrication, la réparation, le traitement ou l'apposition de la marque NIMP 15 sur les matériaux d'emballage en bois listés ci-dessous. Je remplis cette déclaration selon la campagne à venir et m'engage à respecter toutes les dispositions réglementaires liées à cette activité.
- Mon établissement appose une marque NIMP 15 par SIRET; si je dispose de plusieurs sites, un formulaire est renseigné par site.

Cochez les cases correspondantes à votre activité, sauf cases grisées

Matériaux d'emballages en bois ou bois concernés par le marquage NIMP 15		Activité								Destinataires			Notice explicative	
Code ligne	Familles de marchandises soumises à marquage NIMP 15	Fabrication d'emballages	Volume fabriqué et marqué NIMP 15	Réparation	Volume réparé et marqué NIMP 15	Négoce	Volume	Traitement à la chaleur HT	Volume traité conforme à la NIMP 15	Nombre de fours, étuves ou séchoirs utilisés pour traiter HT	Exportateurs	Utilisateurs finals	Professionnels de l'emballage	Destinataires Clients des opérateurs, correspondant à une ou plusieurs des 3 catégories. Donnée importante pour la traçabilité, notamment en cas de foyer.
A - Matériaux d'emballage en bois														
Classes de volume														
A-01	Palettes	O/N	1 à 7	O/N	1 à 7	O/N	1 à 7	O/N	1 à 7	Nombre	O/N	O/N	O/N	1. 1 à 10 unités 2. 10 à 100 unités 3. 100 à 1000 unités 4. 1000 à 10 000 unités 5. 10 000 à 100 000 unités 6. 100 000 à 1 million d'unités 7. plus de 1 million d'unités
A-02	Caisses	O/N	1 à 7	O/N	1 à 7	O/N	1 à 7	O/N	1 à 7		O/N	O/N	O/N	
A-03	Boîtes d'emballage pour produits fragiles ou à forte valeur ajoutée	O/N	1 à 7	O/N	1 à 7	O/N	1 à 7	O/N	1 à 7		O/N	O/N	O/N	
A-04	Tambours, caisses ou bobines d'enroulement de câbles	O/N	1 à 7	O/N	1 à 7	O/N	1 à 7	O/N	1 à 7		O/N	O/N	O/N	
A-05	Bois de calage	O/N	1 à 7	O/N	1 à 7	O/N	1 à 7	O/N	1 à 7		O/N	O/N	O/N	
A-06	Plateaux de chargement	O/N	1 à 7	O/N	1 à 7	O/N	1 à 7	O/N	1 à 7		O/N	O/N	O/N	
A-10	Autres emballages comportant du bois	O/N	1 à 7	O/N	1 à 7	O/N	1 à 7	O/N	1 à 7		O/N	O/N	O/N	
B - Bois														
B-01	Sciages de résineux (bois de climat tempéré)							O/N	1 à 7	Nombre	O/N	O/N	O/N	1. 1 à 10 m3 2. 10 à 100 m3 3. 100 à 1000 m3 4. 1000 à 10 000 m3 5. 10 000 à 100 000 m3 6. 100 000 à 1 million de m3 7. plus de 1 million de m3
B-02	Sciages de feuillus (bois de climat tempéré)							O/N	1 à 7		O/N	O/N	O/N	
B-03	Sciages de bois tropicaux							O/N	1 à 7		O/N	O/N	O/N	
B-04	Morceaux de bois massifs non traités servant à la réparation d'emballages							O/N	1 à 7		O/N	O/N	O/N	
B-99	Autres types de bois							O/N	1 à 7		O/N	O/N	O/N	